



CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

CONTEXTE

La santé mentale est un champ particulièrement complexe : problème d'accès aux soins, acteurs du champ social en difficulté, acteurs du champ sanitaire débordés, familles dans le désarroi, cloisonnements et incompréhensions entre partenaires, personnes isolées, souffrantes. La Ville a sollicité les acteurs pour qu'ils se mobilisent et se fédèrent.

BUT DE L'ACTION

Créer les conditions d'un partenariat entre la Ville, la psychiatrie et l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels afin d'améliorer l'accès aux soins.

DÉROULEMENT

Depuis de nombreuses années, la Ville s'est engagée autour des questions de santé mentale dans la cité, tout d'abord par des actions en direction de la population comme la prise en compte de la souffrance psychosociale liée à la précarité avec des lieux d'écoute et de parole, l'accompagnement vers les soins de malades psychiques, en rupture de soins ou non connus, causant des troubles de voisinage.

En 2004, la mobilisation des associations du champ de la solidarité et de la santé, autour d'un travail participatif de forum inter-associatif, puis la sollicitation en 2005 des médecins psychiatres organisés en collège, nous ont incités à créer un conseil local de santé mentale.

Instance partenariale, au service d'une politique locale de santé, présidée par le maire et vice-présidée par le président de la commission médicale d'établissement (CME) de l'hôpital psychiatrique, elle est animée par le service municipal de promotion de la santé.

Le conseil est structuré autour d'un plan local d'actions en santé mentale, agissant à trois échelles : la Ville, les quartiers prioritaires et les situations individuelles. Deux populations sont plus spécifiquement visées (les personnes en situation de précarité et les personnes âgées) et cinq objectifs généraux sont alimentés par la richesse de plus de dix groupes de travail :

- l'observation locale (en partenariat avec l'Arc alpin, réseau local des Villes-Santé, qui ont élaboré un baromètre santé) ;
- la prévention ;
- l'accès aux soins et aux droits ;
- la communication et la formation ;
- l'évaluation de cette démarche et de ses résultats.

De 150 à 200 partenaires sont réunis en assemblée plénière par an, et autant de public dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale. Entre 200 à 300 personnes bénéficient d'une aide directe ou sont impliquées dans un projet de prévention chaque année.

PARTENAIRES

Hôpitaux psychiatriques, nombreuses associations, département, État, bailleurs, Ville.



Ville de Grenoble, Hôtel de Ville, BP 1066, 38021 GRENOBLE

- Patrice VOIR (élu)
- Faouzia PERRIN
- Isabelle GAMOT

patrice.voir@ville-grenoble.fr
faouzia.perrin@ville-grenoble.fr
isabelle.gamot@ville-grenoble.fr

04 76 76 34 00
04 76 03 43 40
04 76 03 43 30